

Elèves à l'ERAGE

FORMATION INITIALE

 WWW.ERAGE.EU

 CONTACT@ERAGE.EU

ÉLÈVES A L'ERAGE



L'ERAGE organise la formation initiale pour les élèves issus des facultés de Champagne-Ardenne, de Lorraine, d'Alsace, de Franche-Comté et de Bourgogne. Mais tout étudiant, ayant réussi l'examen d'accès dans un autre IEJ que ceux cités, peut aussi s'inscrire à l'ERAGE, après avoir informé l'Ecole de son ressort de son choix ; ainsi que les personnes titulaires d'un doctorat en droit obtenu en France.

Les étudiants qui remplissent les conditions d'accès et qui souhaitent intégrer l'ERAGE doivent s'inscrire en ligne. Les inscriptions ont lieu chaque année aux mois de novembre et décembre ; les droits d'inscriptions sont fixés par arrêté à 1 825 €.

L'inscription à l'École peut être reportée indéfiniment. Afin de garantir une inscription future, il convient de nous faire part de votre décision de report par mail à scolarite@erage.eu

WWW.ERAGE.EU

LE PARCOURS



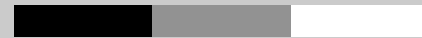
L'ERAGE prépare les futurs avocats à évoluer dans le nouveau monde du droit, grâce à une formation professionnelle dispensée par des praticiens.

La scolarité se déroule en trois phases :

- 6 mois d'enseignements pratiques
- 6 mois de stages, consacrés au projet pédagogique individuel
- 6 mois de stage en cabinet d'avocats

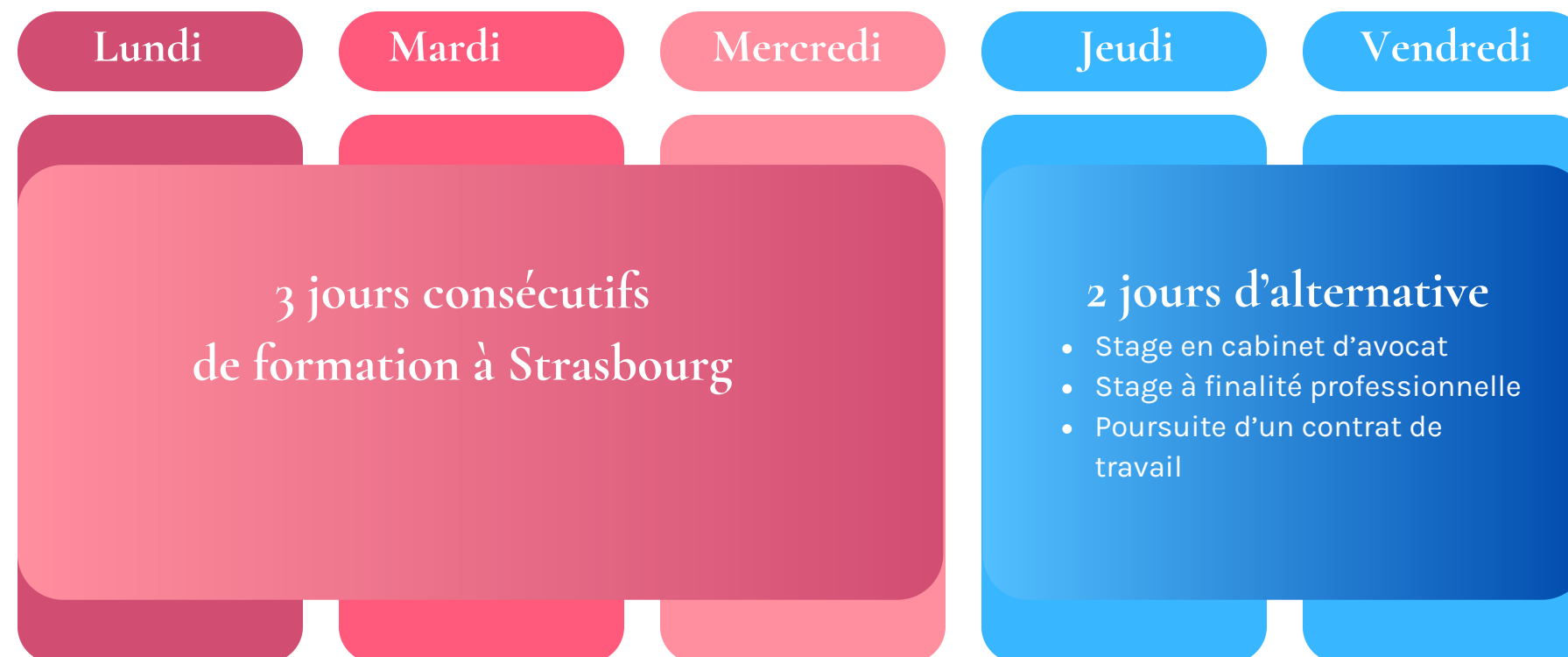
> Conformément à l'article 56 et suivants du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991

LES ENSEIGNEMENTS



En janvier les cours ont lieu toute la semaine, en présentiel, à Strasbourg

de Février à Juin



**2 jours d'alternative
jeudi et vendredi :**

- Stage en cabinet d'avocat (possibilité de convention de stage ERAGE)
- Stage à finalité professionnelle (hors convention ERAGE)
- Poursuite d'un contrat de travail

FONDAMENTAUX

1

Janvier à Juin : 6 mois d'enseignements pratiques

Cette première phase de formation est consacrée à une formation permettant l'acquisition de réflexes professionnels. Cette période est sanctionnée par un contrôle continu.

1er trimestre : Tronc commun afin de maîtriser les fondamentaux de la profession

Introduction à la déontologie - Histoire et organisation de la profession - Principes essentiels de la profession - Secret professionnel, confidentialité et perquisitions - Conflits d'intérêts - Interlocuteurs de l'avocat - Règles générales de la correspondance - Carpa, maniement de fonds et blanchiment - Dispositifs d'accès au droit - Choix et succession d'avocats - Protection des données à caractère personnel - Numérique et innovation - Publicité et communication - Responsabilité civile professionnelle - Discipline de l'avocat - Champs d'activité professionnelle de l'avocat

Les élèves avocats reçoivent aussi une formation sur les techniques essentielles d'expression.

- Techniques de rédaction : maîtrise de l'écrit, dont la correspondance
- Expression orale : dont techniques de plaidoirie, expression en audience, éloquence
- Tenue de réunion, travail en équipe
- Accueil du client et relation client avec une sensibilité particulière au handicap

La pratique du métier d'avocat : stratégie juridique (conseil et contentieux)

- Consultation - Conseils
- Rédaction d'actes juridiques - Rédaction d'actes de procédure (appel, administrative, pénale, prud'homale, CEDH, QPC, l'Acte d'avocat, la Cour d'assises)
- L'avocat et la défense des droits de l'homme
- Communiquer avec la presse
- le numérique, les normes internationales et européennes
- les modes alternatifs de règlement des différends



MODULES

1

2nd trimestre : trois modules, au choix, sont proposés pour une professionnalisation plus ciblée, en continuité avec les acquis universitaires, sanctionnés par un contrôle continu.

Cet enseignement est dispensé par petit groupe, sous forme d'ateliers, chaque module aborde la réception du client, la stratégie, le conseil, la rédaction de consultation, d'actes juridiques, de procédure, des mises en situation et les Modes Alternatifs de Règlement des Différends (MARD).

- **Pratique du droit des affaires**

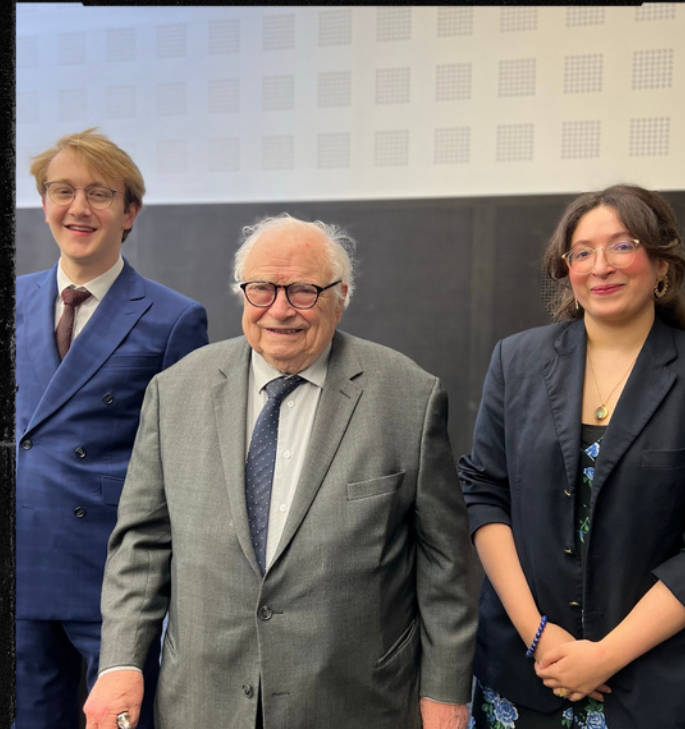
- analyse de bilan comptable, pratique de droit des sociétés et droit fiscal, pratique des baux commerciaux, pratique des procédures collectives, pratique de la propriété intellectuelle, pratique du droit social, gestion de projet et stratégie de pricing...

- **Pratique du conseil et du contentieux en droit privé**

- pratique du droit de la famille, pratique de droit pénal, pratique du droit du travail, pratique du droit immobilier, l'expertise judiciaire, plaidoirie dans l'urgence..

- **Pratique du droit public**

- contentieux administratif, les procédures de référés, pratique du contentieux (fonction publique, dommage de travaux public...), pratique du conseil (urbanisme, contrats de commande publique), pratique de la médiation devant les juridictions administratives, L'expertise judiciaire, Télérecours et relation avec le greffe...





PROJET PÉDAGOGIQUE INDIVIDUEL

2

Gratification de l'Élève stagiaire

Stage supérieur à 2 mois : 3,90 € de l'heure minimum (non soumis à cotisations) et plus en fonction des structure d'accueil.

Juillet-Décembre : 6 mois de stage “PPI” hors cabinet d’avocats

Le PPI, proposé par l’élève et agréé par l’école, consiste en un stage professionnel dans tout milieu en cohérence avec le projet de l’élève, hors cabinet d’avocats d’un barreau français (Ex. : entreprises, organisations professionnelles, juridictions, etc.) et peu importe le lieu, même à l’étranger. Il peut aussi s’agir du suivi d’une formation relevant de l’enseignement supérieur (M2, LLM.)

Possibilité d’inversion des périodes de stage PPI et Avocat, après inscription définitive, sur demande formulée par courrier ou mail, adressé à l’ERAGE.



STAGE EN CABINET D'AVOCATS



Gratification de l'Élève avocat stagiaire	
Nombre de salariés non-avocats employés par le cabinet	Gratification à verser
de 0 à 2 salariés	60% du Smic
de 3 à 5 salariés	70% du Smic
6 salariés et plus	85% du Smic

Janvier-Juin : 6 mois de stage en cabinet d'avocats

Le stage en cabinet d'avocats peut être effectué dans un des 164 barreaux de France.

Ce stage est un terrain d'apprentissage qui permet de découvrir et de mieux appréhender la profession d'avocat dans ses activités diverses et plurielles et dans une réalité au quotidien. Il est conçu comme étant la phase d'insertion professionnelle.

Seuls 3 mois de stage peuvent être réalisés dans un Etat membre de l'Union européenne. Les trois mois restants doivent être effectués en France.



LE CAPA

Entre septembre et novembre, après avoir suivi l'intégralité de ce cycle de formation, l'élève est admis à passer l'examen du CAPA.

Cet examen comporte diverses épreuves orales et écrites. En cas de succès, l'élève avocat peut alors demander son inscription au tableau de l'Ordre du barreau de son choix, après avoir prêté le serment nécessaire à l'exercice de la profession.

> Arrêté fixant le programme et les modalités de l'examen d'aptitude à la profession d'avocat



INFRASTRUCTURES

Idéalement située au cœur de la capitale européenne, l'ERAGE dispose de locaux spécialement aménagés et équipés pour dispenser une formation de qualité. Les 2 200 m² de surface comprennent :

- Un auditorium pouvant accueillir 195 personnes
- 9 salles de formation pouvant accueillir de 20 à 90 personnes
- 4 salles dédiées aux travaux de groupe
- Toutes les salles sont équipées de vidéoprojecteurs
- Un espace détente : piano, téléviseur et fatboy
- Un local dédié à l'association des élèves-avocats : ADERAGE
- Une grande bibliothèque avec des ordinateurs



EMPLOYABILITÉ

La profession d'avocat recrute et manque d'effectifs !
Afin de vous préparer au mieux, l'ERAGE vous accompagne et vous propose :

- Une rencontre avec les Bâtonniers et avec l'Observatoire de la profession, qui dresseront un panorama de l'activité du ressort
- Un Job dating : une journée pour rencontrer les cabinets en recherche de stagiaires ou de collaborateurs
- Des ateliers spécifiques : le recrutement en cabinet d'avocats, CV et entretiens
- La journée du cab' : deux jours consacrés aux problématiques de la vie professionnelle du cabinet, où avocats et élèves suivent les mêmes ateliers
- Sur le site Internet de l'ERAGE, vous trouverez dans la rubrique " Recrutement " les offres de stage et de collaborations, proposées par les cabinets.
- Des rencontres avec les syndicats, les associations sportives d'avocats, et de nombreuses personnalités inspirantes.



ELÈVE À STRASBOURG

En 2023, Strasbourg est la deuxième meilleure ville étudiante de France, grâce à son cadre de vie agréable et son réseau de transports bien développé, incluant de nombreux kilomètres de pistes cyclables.

Le CROUS de Strasbourg propose : [une offre de court-séjour, plaquette à consulter ici](#)

A partir de 2024, les élèves de l'ERAGE auront la possibilité de bénéficier d'un Pass Restos'U & Cafétérias du Crous de Strasbourg (plateau repas complet : 6,05 €)

LOGEMENTS :

Vous trouverez une [liste non exhaustive sur le site Internet de l'ERAGE](#)

- Logements privés étudiants
- sites proposant des services de recherche de colocations
- Cohabitation intergénérationnelle

AIDES FINANCIÈRES AU LOGEMENT :

- La Caisse d'Allocation Familiales (CAF) propose entre autres les aides au logement suivantes ALS (Allocation Logement à caractère Social); APL (Aide Personnalisée au Logement) ; Renseignez-vous sur [le site de la CAF](#)
- Le système [Loca-pass](#) vous permettra d'être aidé pour votre dépôt de garantie et pour trouver un garant (voir conditions d'éligibilité). Pour plus d'informations, consultez le site [Aidologement](#).
- Visale peut être le garant de votre futur logement, si vous avez moins de 30 ans : www.visale.fr

LE STUDIUM

Lieu de vie des étudiants strasbourgeois, il propose une grande amplitude horaire pour vous accueillir dans les meilleures conditions - du lundi au vendredi : 8h à 23h - Samedi : 9h à 19h et les dimanches de 10h à 19h. <https://studium.unistra.fr/>

CULTURE ET SPORT :

Les élèves de l'ERAGE peuvent bénéficier d'une carte culture et/ou accéder au Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives de l'Université de Strasbourg.





L'ERAGE

L'École Régionale des Avocats du Grand-Est est un établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale et régi par la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 et le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991.

- La formation des élèves-avocats : de l'acquisition des fondamentaux à l'examen du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA).
- La formation continue des avocats : plus de 200 sessions de formation par an sont mises en place permettant aux avocats d'accomplir leurs obligations de formation. Certaines sont ouvertes aux élèves avocats.
- L'organisation des entretiens de validation des compétences en vue de l'obtention des mentions de spécialisation.
- L'organisation des examens de déontologie et réglementation professionnelle (pour les juristes qui souhaitent intégrer la profession d'avocat par la voie de la passerelle).



VALEURS

EXCELLENCE, ÉTHIQUE, PARTAGE

L'ERAGE est attachée aux enjeux de développement durable et co-constitue avec les élèves de chaque promotion des séances de sensibilisation, des guides pratiques et des solutions pour améliorer nos pratiques.

CONTACT

 ERAGE 4 RUE BRÛLÉE - CS 70008
67085 STRASBOURG CEDEX
T. 03 88 14 19 00

 CONTACT@ERAGE.EU

RÉFÉRENT HANDICAP

 SCOLARITE@ERAGE.EU

L'ERAGE partage avec toute son équipe la mission d'accueillir des personnes en situation de handicap. Des référents handicap sont nommés et accompagnent les participants tout au long du parcours pour le suivi, et la mise en place des meilleures conditions possible, de la formation.

 WWW.ERAGE.EU